



***N.REF : JJG/CB
DC N° 16.119***

DECISION

***Concernant les tarifs d'Occupation du Domaine Public
(Clôture de chantier, Echafaudage, Dépôts de matériaux)***
=°=°=°=°=

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2015, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°14.0689 en date du 17 avril 2014, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick MARENGO, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 07 avril (DC N°15/184) fixant les tarifs d'Occupation du Domaine Public (Clôture de chantier, Echafaudage, Dépôts de matériaux) à compter du 1^{er} mai 2015 rendue exécutoire le 24 avril 2015.

. Vu la décision en date du 26 août 2015 (DC N°15/405) fixant les tarifs d'Occupation du Domaine Public (Clôture de chantier, Echafaudage, Dépôts de matériaux) additif, rendue exécutoire le 27 août 2015.

DECIDE

- de fixer les tarifs d'Occupation du Domaine Public (Clôture de chantier, Echafaudage, Dépôts de matériaux), comme suit :

	Ancien tarif 2015	Nouveau tarif 2016
○ Forfait pour dépôt d'une benne sur domaine public pour une durée inférieure ou égale à 3 jours	41,40 €	42,60 €
○ Forfait pour occupation inférieure à 15 jours	85,40 €	88,00 €
○ Au-delà de ces 15 jours par m ² et par mois d'occupation		
- le 1 ^{er} mois	8,95 €	9,20 €
- le 2 ^{ème} mois	10,40 €	10,70 €
- le 3 ^{ème} mois	14,15 €	14,60 €
- le 4 ^{ème} mois	16,85 €	17,35 €
- à partir du 5 ^{ème} mois et les mois suivants	21,90 €	22,55 €
(au-delà du forfait des 15 jours, tout mois commencé est dû intégralement. Pas d'application du prorata temporis)		
○ Forfait pour occupation lors des déménagements (par jour)	15,00 €	15,45 €
○ Forfait pour stationnement des véhicules lors des travaux		
- Inférieur ou égal à 7 jours	10,00 €	10,30 €
- Supérieur à 7 jours et inférieur ou égal à 21 jours	25,00 €	25,75 €
- Au-delà de 21 jours		1,00 €
		Par jour supplémentaire

- d'encaisser la recette correspondante au compte 70321- Fonction 01 du Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 16 mars 2016

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 mars 2016

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Patrick MARENGO